

Compte-rendu Conseil de l'ED SHS-PE
4 octobre 2018 de 14h à 17h – Salle de séminaire du CDE

Secrétaires de séance : Jacques Audran et Sarah Schimchowitsch

Présents : William Gasparini (directeur ED), Jacques AUDRAN (LISEC), Catherine Maurer (ARCHE), De Lassalle Marie (SAGE), Sarah Schimchowitsch (LPC), Michel Humm (ARCHIMEDE), Gilles Vieille Marchiset (E3S), Maurice Carrez (DYNAMIE), Frédéric ROSSANO (AMUP), Catherine Duvette et Estelle Czerny (représentantes personnel administratif), Lilli Soussoko, Victoria Sachse, Bérénice Saidah, Many Holly (représentants élus des doctorants), Pascale Merlin (secrétaire ED).

Excusés : Régine Battiston, Roberto Fassino, Virginie Vinel-Long

Validation du PV du Conseil du 31 mai 2018 : Pour les doctorants une phrase est à clarifier à propos de l'utilisation du terme « évaluer » (« Le principal objectif du CST est d'évaluer les conditions de la formation du doctorant et les avancées de sa recherche pour l'aider à progresser. ») Il est proposé de formuler sous la forme « de faire le point sur... » par exemple. William Gasparini souligne qu'il s'agit d'une évaluation formative et que de nombreux doctorants attendent un retour du comité de suivi leur permettant de progresser ou de réajuster leur état d'avancement.

Pour le reste le procès-verbal fait l'objet d'un vote : il est approuvé à l'unanimité (1 personne absente le 31/05 ne prend pas part au vote).

Point 1 de l'OJ : Informations

- Nomination de Jacques Audran comme directeur du Lisec (pôle Alsace) le 27/09/2018 par la Commission recherche. Jacques Audran rappelle brièvement la forme interuniversitaire du Lisec (EA 2310) avec trois directeurs (deux directeurs des pôles respectifs Lorraine et Alsace, et un directeur général du « grand Lisec », Loïc Chalmel).
- La journée de rentrée doctorale est organisée par l'ED 519 le 12 novembre à la Misha (9h-16h). La présence des doctorants en 1^{ère} année est obligatoire, mais les autres doctorants de l'ED sont également invités, ainsi que les HDR (et notamment les nouveaux). L'ensemble des points concernant le parcours doctoral (CST, conventions de formation, etc.) sera abordé lors de cette journée.
- Suite à la réussite de la 1^{ère} journée, la 2^{ème} journée doctorale annuelle Grand-Est est également prévue le 24 avril à Nancy (université de Lorraine). La thématique sera « Espaces et territoires à la croisée des SHS ». Un appel à communications sera lancé auprès de l'ensemble des doctorants début janvier 2019 et un Comité mixte (doctorants/E-C des quatre universités du GE) sera constitué pour l'organiser et sélectionner les contributions. Les doctorants de l'ED 519 retenus verront leur déplacement remboursé.
- Contrats doctoraux : 12 contrats (financements à plein temps dédiés à la recherche) ont été obtenus sur l'année universitaire (8 contrats d'établissement, 2 contrats doctoraux Région financés à 100%, 1 contrat Idex et 1 contrat de l'Université Franco-Allemande – UFA). Un contrat CIFRE est demandé, la procédure est en cours. Pour les CIFRE, mais surtout pour les contrats Région la procédure peut être longue. Pour ces derniers il est rappelé que la date limite de dépôt par les UR est le 12/11/18.
- Les 1^{ères} inscriptions pédagogiques sont désormais closes (sauf cas exceptionnels). Les réinscriptions ne sont pas encore terminées. Le retard s'explique par l'envoi de dossiers incomplets.

- Une réunion ED d'accueil spécifique pour tous les doctorants de l'UHA est prévue sur site le 19 octobre. William Gasparini y participera. Il en profitera pour rencontrer les HDR et les doctorants en SHS de l'UHA.

Point 2 de l'OJ : Comités de Suivi de Thèse

- Premier bilan : le « retour » des doctorants et des HDR sur les CST est globalement positif même si les CST sont lourds à organiser. La limitation à 8 thèses encadrées maximum par HDR devrait simplifier les choses à terme.

Pour 2019, la date limite de retour des rapports de CST sera avancée au 31 mai. Il n'est pas indispensable d'attendre ce moment pour organiser les CST. Ils peuvent se faire plus tôt pour permettre de saisir des opportunités (présence de membres de jurys ou des doctorants éloignés sur Strasbourg par exemple). Néanmoins, pour le 21 mars au plus tard, le doctorant remet à son directeur de thèse un document écrit permettant d'évaluer l'état d'avancement des travaux, le récapitulatif des formations suivies, les communications/publications réalisées.

L'ensemble de ces informations se trouve sur le site de l'ED.

- Il est précisé qu'il faut faire un CST même si la soutenance est proche (avant fin septembre) car la réinscription est impossible sans validation du rapport de CST par l'ED.
- Il est signalé que même avec des CST globalement déposés à temps, la réinscription reste tardive du fait de la surcharge de travail pour le secrétariat de l'ED. Ne faudrait-il pas imaginer un dispositif de soutien ponctuel ?
- Il subsiste quelques malentendus en matière de signature des membres du jury. Certaines, manquantes ont entraîné des navettes. Il est rappelé que les signatures électroniques et/ou scannées sont admises.
- Conformément aux textes de l'arrêté de 2016, il est rappelé que les directeurs de thèse ne doivent pas participer au CST tout au long de l'entretien et que lorsque le doctorant est appelé à évoquer sa direction, le directeur de thèse est invité à quitter la salle d'audition.
- Le sondage mené auprès des doctorants et réalisé par les élus doctorants du Conseil d'ED montre que le CST est globalement positif mais également ressenti par certains comme une évaluation plus qu'un moment formatif. Les doctorants souhaitent être associés au choix des membres du CST. Les directeur d'UR soulignent qu'il n'est pas facile de trouver des collègues qui acceptent d'y siéger, dans une période généralement chargée (mai). Il est rappelé que la composition des CST doit être en principe la même pour un doctorant, de manière à permettre un suivi sur la durée.
- A la question de la gestion des problèmes potentiels, il est rappelé aux doctorants que les DU sont chargés de faire une médiation en cas de conflit doctorant-directeur. Dans les cas exceptionnels non réglés au sein de l'UR, le directeur de l'Ed peut intervenir comme médiateur.

Point de discussion : les élus doctorants évoquent le remboursement des frais de déplacement des membres du CST. Rien n'est prévu à ce niveau. W. Gasparini rappelle que la visio-conférence ou l'échange par skype sont possibles et souligne que de nombreux CST fonctionnent très bien ainsi. Par ailleurs, la majorité des CST est composée de membres extérieurs à l'unité de recherche mais sur site strasbourgeois (MCF ou HDR membres d'une UR de l'ED 519 ou d'une autre ED du domaine 1 – SHS- de l'université de Strasbourg). Cette composition interne à l'université permet en outre des rencontres interdisciplinaires en SHS.

Point 3 de l'OJ : Abandons en cours de thèse

William Gasparini déplore l'augmentation du nombre d'abandons de thèse. Une minorité concerne même des doctorants sous contrat financé. La direction de la recherche et la VP Recherche et formation doctorale invite l'ED à faire des propositions pour lutter contre ces abandons.

Le directeur de l'ED souligne qu'il existe diverses raisons qui expliquent les abandons, notamment pour les doctorants non financés (difficulté à concilier la recherche doctorale et un travail à plein temps, raisons familiales ...) dont certains sont positifs (obtention d'un emploi). Toutefois il faut être vigilant sur deux points : le niveau scientifique pour accéder en 1^{ère} année et s'engager dans une thèse notamment pour les doctorants non financés, la présence des doctorants sur site – Strasbourg- (leur permettant de suivre les formations, de participer aux séminaires de l'UR et de rencontrer régulièrement leur DT et les doctorants de l'UR) et le déficit d'encadrement de certains DT qui sont des facteurs décisifs. Les DU sont invités à être vigilants en particulier lors de la première inscription en thèse.

Point 4 de l'OJ : Recrutement des contrats doctoraux

Pour divers motifs (aucun candidat pour une UR, pas de liste complémentaire, réponse tardive résultats des CD Région), une situation exceptionnelle s'est présentée en juillet 2018 : 12 candidats, et non 16, ont été présentés au concours. Les 8 CD ont donc été attribuées à ces candidats, mais certains DU regrettent que d'autres candidats méritants n'aient pas eu la possibilité de participer au concours en remplacement des 4 manquants.

Un atelier de réflexion s'est donc réuni le 18/9/2018 pour proposer plusieurs scénari :

1. Maintien du système actuel mais amélioration :
 - a. Proposer une liste complémentaire, constituée par les excellents candidats que les labos ne peuvent présenter au concours en raison des quotas
 - b. Augmenter le temps alloué pour l'expertise des dossiers

2. On supprime les quotas pour les labos.

La sélection se fait alors en 3 temps :

 - 1) Pré-admissibilité en mars/avril : les labos pré-sélectionnent les candidats, trouvent des rapporteurs externes pour expertiser les projets de thèse, et font remonter dossiers et expertises à l'ED
 - 2) Le conseil scientifique de l'ED se réunit en avril/mai et sélectionne les 16 meilleurs doctorants sur la base des dossiers et des expertises (sans tenir compte de leur appartenance)
 - 3) Début juillet : présentation orale habituelle par les candidats.

Points de discussion sur ces 2 propositions :

- L'alourdissement du système de sélection est problématique
- Dépôt des dossiers en mars/avril : bien trop tôt. Va poser des problèmes à certaines UR en fonction des masters.
- Très tôt aussi pour les candidats. Peuvent-ils déjà présenter un sujet de thèse mûri ?
- La région demande des projets de thèse très à l'avance, pourquoi pas l'ED ?
- Les candidats en post-master seront plus avantagés. Ils ont choisi de prendre leur temps pour préparer une thèse. Faudrait-il s'orienter vers des candidats post-master (ne pas sélectionner les candidats sortant tout juste de leur master) ?
- Les travaux de master doivent préparer la thèse, ce qui nécessite une vraie formation à la recherche en Master. Dès le master 1 si possible, permettant ainsi à l'étudiant de s'appropriier et de mûrir son projet. Il est donc très important d'orienter les étudiants vers la recherche le plus tôt possible; ce qui est en cohérence avec la réduction de durée de thèse imposée par l'arrêté de 2016 (rappel : 3 ans pour les thèses financées à plein temps et 6 ans pour les autres).
- Choix des rapporteurs externes : peut-on obtenir des expertises réellement évaluatives ?

Le cas du classement des projets IdEx au niveau du Collégium, depuis 2 ans, est mis en avant : Plusieurs expertises externes (3 au minimum) ont été demandées pour chaque dossier. Les rapports ayant tous été excellents, le Collégium a décidé de ne pas les prendre en compte. L'évaluation de tous les dossiers n'a été faite, au final, que par un seul et même membre du Collégium, expert uniquement dans son domaine.

- Ne pas tenir compte des quotas lors de la phase 2 de sélection (par le CS de l'ED) risque fort d'avantager les plus gros labos, ayant plus d'HDR et d'étudiants. Péril pour les petits labos qui ne peuvent déjà présenter qu'un candidat par an
- Les critères de sélection doivent être précisés. Trop généraux à l'heure actuelle
- Le système de notes est remis en question : faut-il plutôt classer les dossiers par A, B ou C ?

Décision prise (en tous cas pour cette année 2018-2019):

- Maintien des quotas
- Liste complémentaire de candidats (malgré le problème de leur faire préparer un oral sachant qu'ils n'auront peut-être pas l'occasion d'être auditionnés)

Points qui restent à discuter :

- Critères d'évaluation
Proposition : Sarah Schimchowitsch se charge d'analyser les évaluations des dossiers et des oraux réalisées depuis plusieurs années (Pascale Merlin lui envoie un tableau anonymisé des notes) pour déterminer si elles sont relativement cohérentes malgré la grande diversité des thématiques ou au contraire très disparates, nécessitant alors de mieux définir les critères. Dans ce dernier cas, une commission se penchera, dans les prochains mois, sur des propositions de modification : pour le dossier écrit (en se basant peut-être sur les contrats région, demander par exemple d'évaluer l'adéquation entre le sujet de la thèse et les travaux de l'encadrant ; l'insertion professionnelle des précédents doctorants de l'encadrant ; les bénéfiques au niveau sociétal..) et éventuellement pour la présentation orale.
- Si la liste complémentaire n'est pas trop importante (3-4 candidats), faut-il également auditionner ces candidats ? Il faudrait alors non seulement augmenter la charge des évaluateurs des dossiers mais également prévoir 2 jours entiers de jury, ce qui peut poser problème pour les membres externes.

Calendrier 2018-2019 à retenir:

- les dossiers, complets, devront remonter à l'ED pour le **24 juin 2019**
- les oraux auront lieu les **8 et 9 juillet 2019**

Point 5 de l'OJ : Formation doctorale

- Rappel de la réunion de rentrée, obligatoire pour les doctorants en 1^{ère} année et ouverte aux autres, le 12 novembre 2018 à la Misha (toute la journée).
- Nouveauté pour les doctorants 1ères années non strasbourgeois : le 13 novembre 2018, petit déjeuner d'accueil à la BNU, à 9h ou 9h30 (visite de la BNU et information sur l'accès aux ressources). Un 2^{ème} temps sera consacré à un suivi personnalisé des doctorants, en lien avec leurs demandes et besoins.

- Concernant la formation transversale, le catalogue est en ligne. L'Unistra s'est dotée d'un nouveau logiciel (AMETHIS), qui va simplifier les inscriptions, le suivi et la validation pour les 1ères années mais risque de les compliquer un peu pour les autres. L'ensemble des formations, transversales et disciplinaires, seront désormais gérées par ce logiciel. A suivre...
- Penser à demander des validations signées pour toutes les formations suivies à l'extérieur de l'ED
- De nouvelles formations disciplinaires en SHS vont être introduites :
 - A la BNU pour l'accès aux ressources numériques
 - Formation du PUD (MISHA) pour les grandes enquêtes
 - Publications en SHS (poursuite)
 - L'image...
- Pour toutes les UR : penser à envoyer les infos à l'ED concernant toutes les conférences à caractère interdisciplinaire susceptibles d'intéresser les doctorants des différentes disciplines. L'ED les met sur son site. Le suivi de ces conférences peut-être validé en tant que formation disciplinaire

Point 6 de l'OJ : Dates des prochains conseils

- Conseil ED : 03/12/2018 14h. Pour les bourses région
- Bureau ED : jeudi 24 janvier PM. Pour les subventions
- Conseil ED : 31 janvier 2019

Point Divers

Les représentants doctorants proposent de mettre à jour le Règlement intérieur de l'ED. Celui-ci fera l'objet d'un vote d'approbation en conseil après vérification par le directeur et la secrétaire de l'ED.